

APPEL À CANDIDATURE

Objet : Dossier de candidature pour le Marché des Créateurs de Carqueiranne

Date : Dimanche 7 décembre 2025 / de 9h à 17h30

Lieu : Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville

Merci de retourner ce formulaire de demande de participation par courriel

evenementiel@carqueiranne.fr

avant le vendredi 7 novembre 2025.

Votre candidature devra comporter :

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile professionnelle
 - Des photos de vos créations
 - Un KBIS

Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation le vendredi 14 novembre 2025 au plus tard.

Renseignements à compléter :

Nom :
Prénom :
Nom du créateur ou de l'entreprise :
Téléphone :
Adresse mail :
Adresse et Code postal :
N° SIRET :
Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram
Description des créations :

Dimensions et tarifs des stands pour un week-end :

Tarif de 5€ le mètre linéaire, conformément à la décision du Maire n°2025-056-DF en date du 15 juillet 2025, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

Deux choix pourront être mis à votre disposition (**à cocher**) :

1) **Pour un stand simple : 10€ (soit 2 mètres linéaires)**

Nous pouvons mettre à votre disposition 1 table de 1m80x80cm et 2 chaises

Je souhaite le matériel

Je n'ai pas besoin de matériel

2) Pour un stand double : 20€ (soit 4 mètres linéaires)

Nous pouvons mettre à votre disposition 2 tables de 1m80x80, 2 chaises

Je souhaite le matériel

Je n'ai pas besoin de matériel

Besoin électrique oui non

Processus de dépôt de candidature :

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer avant le 7 novembre pour que votre candidature soit bien prise en compte, passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.
2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira, pour vous donner une réponse définitive avant le 14 novembre 2025 par courriel.
3. L'attribution sera définitive après le règlement de votre emplacement, à effectuer auprès de la Régie de recettes droits de place, située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, avant le vendredi 28 novembre 2025.

Acte d'engagement :

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation au Marché des Créateurs de Carqueiranne soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer au Marché des Créateurs de Carqueiranne si sa candidature est retenue.

À le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DES CRÉATEURS DE CARQUEIRANNE

LE DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 2025

Article 1 : Inscription et Désistement

Les candidatures seront retenues après réception du dossier complet, à envoyer au plus tard le vendredi 7 novembre 2025. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être présentée à la commission d'attribution des emplacements.

La décision de ladite commission vous sera notifiée au plus tard le vendredi 14 novembre 2025. En cas de réponse positive, l'exposant(e) dispose d'un délai de 7 jours pour confirmer sa participation en procédant au règlement de son emplacement auprès de la régie de recettes droits de place, située au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable en cas d'infraction de tout type.

Article 3 : Tenue du stand

Le Titulaire s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public, de 9h à 17h30 le 7 décembre 2025, sans interruption.

Aucun exposant n'est autorisé à vendre des boissons ou de la nourriture.

Chaque stand doit présenter une identité propre et des créations liées à l'activité du signataire.

L'emplacement devra être tenu et restitué en parfait état de propreté et les déchets éventuels déposés aux endroits destinés à cet effet.

Un soin tout particulier devra être apporté à l'aménagement de l'espace côté public, mais aussi à l'arrière du stand (stock et effets personnels rangés sous les tables ...), ceci pour des raisons esthétiques et qualitatives, et afin que la présentation des objets soit valorisée.

Il est conseillé également de prévoir des moyens de communications utiles à la présentation du travail exposé (carte de visite, dossier de presse ...), ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de la marchandise et à considérer tous les facteurs tels que la sécurité des œuvres, le confort des personnes, le retour de monnaie et autres.

Article 4 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies du marché des Créateurs pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de l'évènement pendant les 3 ans suivant la participation au week-end. Du fait de la participation à l'évènement, le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des pièces exposées.

Article 5 :

Informatique, fichiers et libertés Politique de protection des données et information sur l'utilisation de vos données personnelles consultable en ligne sur : <https://www.carqueiranne.fr/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles-291.html>

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Déroulement de l'évènement : La mise en place des stands se fera le dimanche 7 décembre de 7h à 9h, les stands devront être impérativement prêts pour 9h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le dimanche 7 décembre après 17h30, et au plus tard à 19h.

Déchargement / Installation des stands : Une organisation particulièrement rigoureuse devra être mise en place afin que chacun puisse décharger/recharger sur son emplacement. Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée au point de rendez-vous afin de faciliter le départ du convoi. Sur place vous déchargerez uniquement votre marchandise puis repartirez immédiatement vous garer sur le parking Rebufat situé derrière l'Hotel de Ville. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

Entretien / Matériel : Le nettoyage quotidien des stands sera assuré par les exposants. Vos créations pourront être enlevées le dimanche à 17h30.

Communication / flyers : Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information. Si vous souhaitez que l'on communique sur votre marque via les réseaux sociaux, veuillez nous envoyer un mail accompagné de 3 photographies de vos produits de bonnes résolutions, un descriptif succinct de votre activité et vos liens vers site/blog ...

Votre contact pour tout renseignement complémentaire : Service Événementiel et Vie Associative (04 94 01 40 43) / e.mail : evenementiel@carqueiranne.fr